

Appels téléphonie 'fixe vers mobile': les tarifs baissent

Après des mois de pression de la part des associations de consommateurs et du gouvernement, la décision prise le 22 novembre dernier de faire baisser le prix des appels passés depuis un téléphone fixe vers un mobile, passe dans les faits.

L'ART, le régulateur des télécoms, a publié sa « feuille de route » visant à déterminer le prix de la « terminaison d'appel », cette charge d'interconnexion facturée 15 centimes par Orange et SFR. Aujourd'hui, un opérateur fixe doit payer 15 centimes d'euros par minute pour acheminer un appel vers un opérateur mobile. C'est ce coût qui va baisser. Le client, lui, paye 22 centimes la minute de communication. L'Autorité de régulation des télécoms a donc demandé une baisse de 36% sur les deux prochaines années du tarif de gros de l'acheminement des appels passés d'un téléphone fixe vers un mobile. Actuellement facturé 15 centimes d'euros la minute, le tarif passerait à 9,6 centimes à l'horizon 2006. France Télécom annonce aujourd'hui l'application au public de cette baisse. La diminution des tarifs de détails, de l'ordre de 14 à 15%, concerne tous les appels vers Bouygues Telecom, SFR et Orange. « Globalement, nous avons été au-delà de ce que l'Autorité de Régulation des Marchés (ART) demandait, soit pour cette année une baisse de 13% », a affirmé une porte-parole de France Télécom. Les prix des forfaits « les heures vers mobiles », vont ainsi diminuer de 16 à 21%. Le forfait de 30 minutes -le plus petit- s'élèvera à 5,9 euros contre 7,5 euros auparavant tandis que celui de 5 heures -le plus grand- coûtera 49 euros contre 59 euros jusqu'à présent. Concernant le tarif général, la baisse sera de 20 à 27% pour les heures pleines et les heures creuses. En heure pleine, la minute pour les appels vers SFR et Orange, passe de 21 centimes d'euros à 15,2 centimes. Ce qui reste horriblement cher. En heure creuse, elle s'élèvera à 7,9 centimes contre 10 centimes jusqu'à présent. Par ailleurs, les appels passés d'un téléphone fixe vers un portable seront désormais facturés à la seconde. France Télécom supprime le « crédit temps » qui était auparavant de 21 centimes pour les 30 premières secondes et le remplace par « un coût d'établissement d'appel » de 17,9 centimes sans décompte de temps. Certaines communications pourraient être ainsi plus coûteuses, celles qui durent entre 20 et 70 secondes. « Les appels de ce type ne représentent que 4% des appels. Le plus gros des appels, lorsque l'on téléphone d'un fixe vers un portable, ce sont des appels longs », a toutefois assuré la porte-parole de France-Télécom. En tête de la contestation, l'association de consommateurs UFC Que Choisir se demande « pourquoi l'ART ne fait pas appliquer la réglementation européenne qui interdit aux opérateurs mobiles de faire du bénéfice lorsqu'ils acheminent un appel en provenance d'un poste fixe? ». Dans la foulée, le président du directoire de Cegetel, Denis Martin, a annoncé que l'opérateur allait aussi baisser ses tarifs d'appel de téléphones fixes vers les mobiles d'ici un mois et demi, pour riposter aux baisses annoncées par France Télécom. Dans un entretien avec la radio BFM, il explique que

« D'ici le mois de mars, nous allons réagir à cette baisse », affirmant: « Nous allons rester compétitifs ».